

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN282

présenté par

M. Gonzalez, M. Boccaletti, Mme Colombier, M. Girard, Mme Galzy, M. Berteloot, M. Giletti,
M. Jacobelli, M. Taverne, Mme Martinez et M. Rancoule

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 51, insérer la phrase suivante :

« À cette fin, une concertation entre l'État et les collectivités territoriales ainsi qu'entre le secteur public et le secteur privé sera mise en place. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la perspective de répondre au défi stratégique de transformer la France en une grande nation pourvue de capacités cyber de premier rang ainsi qu'au défi opérationnel que représente la cybercriminalité, il est impératif d'engager l'ensemble des acteurs étatiques comme locaux, publics comme privés, dans des manœuvres communes. En effet, ce double enjeu nécessite une double concertation, qui appelle à l'intelligence collective. C'est en ce sens que cet amendement est rédigé.